

# ACCES PORTAIL JURY DELIBERATIONS





ACADÉMIE DE NICE		Documentation – ACCES POI	RTAIL JURY
	Version :	V 2.0	
	Date :	07/06/2022	
	Auteur :	DSI de Nice (Création, Mise à jour	)
Département	Contributeurs :	○ Service des systèmes d'informations ✓	
des systèmes d'information	Statut	En cours :	Validé : 🗵

#### Table des matières

1.	Accès au portail jury pour les délibérations	3
2.	Récupération des clés OTP des jurys par le chef de centre de délibération	3
3.	Accès au service « Président » et « Vice-président » de jury	3
4.	Accès au service « chef de centre »	6
5.	Assistance	6

## **1.** Accès au portail jury pour les délibérations

L'accès au portail Jury pour la délibération des examens se fait depuis :

https://exacyc.orion.education.fr/cycjuryexa

Le chef de centre de délibération devra utiliser la clé OTP pour permettre la connexion du président de jury. Une clé OTP peut être utilisée pour lancer plusieurs jurys simultanément.

Les établissements se seront assurés à l'avance sur les postes dédiés aux jurys :

- Qu'ils aient effectué les mises à jour du système
- Que les impressions sont possibles (vérifier toner/encre)
- Qu'Acrobat Reader est installé (test d'ouverture et d'impression d'un fichier pdf)

Un vidéoprojecteur devra être mis en place en salle de délibération.

## 2. Récupération des clés OTP des jurys par le chef de centre de délibération

Les clés OTP physiques seront transmises aux proviseurs, chefs de centre de délibération, avec l'identifiant et le mot de passe associés. Le proviseur devra utiliser les clés OTP pour initier l'accès aux délibérations pour chaque jury organisé dans son établissement.

## 3. Accès au service « Président » et « Vice-président » de jury

- Aller avec votre navigateur sur la page : https://exacyc.orion.education.fr/cycjuryexa
- Sélectionner le fournisseur Orion :

#### Choix du fournisseur d'identité

Orion	▼
	Continuer

#### Choisissez votre guichet d'authentification

Academie Nice	•	Valider
---------------	---	---------

- S'authentifier avec l'identifiant delibRNE-juryN et la clé OTP :

Identifiez-vous				
ACADÉMIE DE NICE Liberté Égalité Fraternité				
Pour vous connecter, saisissez votre identifiant académique ci-dessous (par exemple lazutat) :				
0	delib0060001u-jury1			
VALIDER				
BESOIN D'AIDE ?				
	PERTE IDENTIFIANT	POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ		

Figure 1 - 1ére mire d'authentification

- Renseigner le mot de passe : le code PIN + le code affiché sur la clé OTP



Figure 2 – présentation de la clé OTP

Vous rentrez alors dans l'application **Portail Jury** pour laquelle vous devez saisir votre identifiant et mot de passe académique ou l'identifiant et mot de passe IMAG'IN.

	Connexion au portail jury ACADÉMIE DE NICE	
1	Votre identifiant académique ou Imag'in	
	Mot de passe	
	Où trouver mes identifiants ?	
Doma	ine d'examen	
	~	
Se connecter		
	© Ministère de l'Éducation Nationale, Cyclades - Tous droits réservés - Mentions légales	

Figure 3 : 2nde mire d'authentification

Pour s'identifier, plusieurs cas possibles :

- Vous avez un identifiant IMAG'IN non suivi d'un mot de passe, sur votre convocation : saisissez votre identifiant IMAG'IN édité sur la convocation, puis votre mot de passe.
- Vous n'avez pas d'identifiant IMAG'IN sur votre convocation, vous êtes connu de l'annuaire académique : saisissez vos identifiants de messagerie académique.
- Si vous avez oublié votre mot de passe associé à l'identifiant IMAG'IN : accédez à la page d'authentification IMAG'IN et utilisez la fonctionnalité « Mot de passe oublié », à condition toutefois que votre adresse mail soit connue de IMAG'IN. Sinon, contactez le gestionnaire figurant sur votre convocation.
- Vous avez un identifiant IMAG'IN suivi d'un mot de passe sur votre convocation : il s'agit d'un mot de passe temporaire, que vous devez changer en vous connectant à IMAG'IN avant votre connexion au portail Jury.
- Vous avez oublié votre convocation : au besoin, le chef de centre peut rééditer votre convocation IMAG'IN.

Pour rappel, l'accès à IMAG'IN se fait via la page <u>https://id.ac-nice.fr/imagin/intervenant</u>

#### 4. Accès au service « chef de centre »

Le chef de centre saisit ses <u>codes personnels</u> (ceux utilisés usuellement pour l'accès aux applications).

- Aller avec votre navigateur sur la page ESTEREL : https://esterel.ac-nice.fr
- Aller dans le domaine « ELEVES »
- Choisir « CYCLADES Accès établissement »



Vous arrivez alors dans l'application **Cyclades**. Vous pouvez suivre les Jurys pour chaque examen à partir du menu **Délibération :** 

N 👻	DÉI	LIBÉRATION ▼ RÉSULTATS ▼
t des		Preparation des livrets scolaires pour le jury
	•	Consulter le compte-rendu de l'import des livrets scolaires
	•	Editer la liste des élèves avec livret papier
	•	Editer la liste des candidats avec livret papier
ıt		Avant la délibération du 1er groupe
	•	Générer le plan de secours
	•	Editer les listes de candidats
	•	Editer les statistiques avant délibération
		Après la délibération du 1er groupe
	•	Editer les listes de résultats du centre de délibération
		Editer les Procès Verhaux de tenue de délibération du premier aroune

Figure 4 : suivi des délibérations par le chef de centre



En cas de difficulté d'accès aux services de délibération, connectez-vous sur le portail intranet académique <u>https://esterel.ac-nice.fr</u> et déposez une demande d'assistance via le centre de services et d'accompagnement **Verdon** (rubrique « **Examens et concours – Examen concerné** »).